

SÉANCE D'INFORMATION



BUDGET PARTICIPATIF 2024

Budget participatif

2024

FAÇONNONS
La Prairie à votre façon





DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Description des projets recherchés (projets verts)
2. Échéancier et étapes à venir
3. Critères et règles à respecter
4. Témoignage citoyen
5. Formulaire de dépôt de projet
6. Évaluation et sélection des projets
7. Présentation du processus une fois les projets soumis
8. Exemples de projets
9. Questions

PROJETS VERTS

Des projets qui encouragent les bonnes pratiques environnementales

- Activités, programmes, infrastructures ou autres initiatives
 - Stimulent, améliorent ou mettent en valeur la protection de l'environnement et la transition écologique, dans l'intérêt collectif
 - Impact d'au moins trois ans en lien avec l'environnement
- Cela inclut notamment:
 - ✓ Consommation durable
 - ✓ Mobilité active
 - ✓ Réduction de la pollution
 - ✓ Amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau
 - ✓ Protection de la biodiversité
 - ✓ Lutte et adaptation aux changements climatiques
 - ✓ Réduction des matières résiduelles
 - ✓ Saine gestion de l'eau potable
 - ✓ Et plein d'autres thèmes ...
-

ÉCHÉANCIER ET DATES IMPORTANTES

Étapes à venir

Date

Date limite pour déposer un projet

12 mai

Analyse des projets soumis, élimination des projets non conformes/réalisables et pré-sélection des projets

Fin mai

Ateliers de développement et de bonification de projets

Juin

Annonce de projets retenus

Fin août

Période de vote par les citoyens

Septembre

Kiosque du Budget participatif à la Fête des récoltes

7 septembre

Annonce du ou des projets ayant récolté le plus de votes

Mi-octobre

Appels d'offres pour la réalisation des projets en 2025

Novembre

RÈGLES ET CRITÈRES : QUI PEUT SOUMETTRE UN PROJET ?

- Tout citoyen de La Prairie âgé de 16 ans et plus peut déposer un projet
- Cette personne devient le porteur du projet
 - ✓ Le porteur de projet doit le faire à titre personnel et non professionnel. Aucune corporation ou association ne peut être associée au projet
 - ✓ Le porteur de projet pourrait être invité à participer à des rencontres de travail avec le comité de pilotage et des employés de la ville en juin ainsi qu'à participer au kiosque du Budget participatif lors de la Fête des récoltes (7 septembre au parc Lucie F. Roussel)
- Les employés de la Ville, les membres du Conseil municipal et les membres du comité de pilotage ainsi que les membres de leur famille immédiate ne peuvent pas déposer de projet.

RÈGLES ET CRITÈRES : ADMISSIBILITÉ DES PROJETS ?

Pour être admissible, un projet devra:

- Respecter la définition de projet vert
- Représenter une dépense totale d'un montant maximum de 75 000 \$ dont la durée de vie est d'un minimum de trois (3) ans
- Générer des frais de fonctionnement annuels récurrents de moins de 10 % du coût du projet
- Viser le bien commun et répondre à un besoin collectif
- Être réalisable en 2025 sur une propriété municipale et gérée exclusivement par la Ville
- S'inscrire dans les domaines de compétence municipale, respecter les lois régissant les villes ainsi que les règlements, politiques ou plans d'action de la Ville

RÈGLES ET CRITÈRES : PROJET NON ADMISSIBLE

Un projet ne sera pas admissible dans les cas suivants:

- Il nécessite l'accord d'un tiers pour être réalisé (droit de passage, cession d'un droit)
- Il est de nature éphémère ou événementielle
- Il interfère avec les projets en cours, prévus au budget ou au Programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville
- Il comporte des éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou religieuse
- Il nécessite l'acquisition d'un terrain, d'un local ou d'un immeuble
- Les bénéfices générés par l'utilisation ou l'usage du projet sont privatisés

TÉMOIGNAGE

- Bienvenue à Stéphane Pollender citoyen de la Ville de Granby.

FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJET

- Le dépôt de projet doit être fait sur le formulaire disponible sur Porte-Voix
- Date limite pour déposer un projet: **12 mai 2024**
- Envoyer le formulaire par courriel à l'adresse: budget.participatif@ville.laprairie.qc.ca

ÉVALUATION ET SÉLECTION DES PROJETS

- L'évaluation et la sélection des projets sera faite par le comité de pilotage et le personnel de la Ville à compter du 15 mai
- Un maximum de cinq projets qui respectent les règles et critères d'admissibilité seront sélectionnés en fonction des paramètres suivants:
 - ✓ Impact environnemental (40 pts)
 - ✓ Impact social et retombées dans le milieu (20 pts)
 - ✓ Faisabilité technique, réglementaire, juridique et financière (20 pts)
 - ✓ Originalité (10 pts)
 - ✓ Visibilité et rayonnement (10 pts)
- Tous les porteurs de projet seront informés par écrit de la rétention ou non de leur projet pour la poursuite du processus

ATELIER DE DÉVELOPPEMENT ET DE BONIFICATION

- Ces ateliers servent à préciser les coûts et la faisabilité des projets retenus ainsi que de les améliorer au besoin. Ils auront lieu en juin avec des employés de la ville et le comité de pilotage pour chaque projet retenu.
- Les porteurs de projets seront impliqués tout au long du processus.
- Certains projets retenus pourraient être combinés ou modifiés.

1 PÉRIODE DE VOTE

- La période de vote débutera une fois que les projets retenus seront annoncés (potentiellement du 3 au 30 septembre)
- Tous les citoyens de La Prairie âgés de 12 ans et plus pourront voter
- Le vote se fera de façon électronique sur Porte-Voix

KIOSQUE À LA FÊTE DES RÉCOLTES

- Un kiosque sera installé lors des activités prévues le samedi 7 septembre au parc Lucie F. Roussel afin de répondre aux questions des citoyens sur le budget participatif et sur les projets soumis au vote.
- Les porteurs des projets retenus pour le vote sont invités à y participer pour répondre aux questions sur leur projet.
- Les citoyens pourront également voter sur place pour le projet de leur choix.

ANNONCE DES RÉSULTATS

- L'annonce du résultat des votes est prévue en octobre.
- Si le coût du projet ayant reçu le plus grand nombre de votes est moindre que le budget alloué, la Ville peut décider de réaliser un des autres projets afin d'utiliser l'enveloppe totale de 75 000 \$.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS

- Micro-forêt intersection chemin Saint-José et Av. de la Briqueterie 25 000 \$
- Aménagement de jardins communautaires parc de l'Aulnaie 50 000 \$
- Aménagement jardins collectifs sentier Richelieu 45 000 \$
- Plantation d'arbre, environ 1 000 \$ /arbre de calibre de 50 mm
- Panneau interprétation situé dans les parcs 3 500 \$
- Bordure de parc en béton dans le parc des Prés-Verts et du Grand-Boisé 58 000 \$
- Véhicule électrique 42 000 \$
- Borne électrique 15 000 \$
- Aménagement d'un stationnement de vélos au CMGD 24 000 \$

QUESTIONS ???

- Consulter la documentation sur Porte-Voix
- Communiquer par courriel : budget.participatif@ville.laprairie.qc.ca



**MERCI POUR VOTRE
PARTICIPATION !!**

VILLE DE LA PRAIRIE

HÔTEL DE VILLE

170, boulevard Taschereau, bureau 400
La Prairie (Québec) J5R 5H6

450 444-6600

info@ville.laprairie.qc.ca

ville.LAPRAIRIE.qc.ca